

# **COMPTE RENDU DU 23/04/2020**

## **La réunion porte sur la fin du PCA et la naissance du PRA (plan de reprise d'activité) :**

### **1 - RH**

#### **THÈME : TEMPS DE TRAVAIL**

##### **Domaine : Congés**

Il a été rappelé que la note sur les congés (ASA, télétravailleurs...) devait arriver la semaine prochaine. À ce jour, aucune décision n'était prise sur les modalités des retenues. Plusieurs pistes sont à l'étude générant de nombreux questionnements.

La Direction incite les agents en ASA à poser des congés en ce moment car après la reprise, et le retard dans certains services à rattraper, la prise des congés serait acceptée en fonction des nécessités de service. Il est clair que les agents en ASA ne seront pas prioritaires pour avoir des congés dans certains services.

En ce qui concerne les télétravailleurs, la Direction rappelle que l'ordonnance laisse effectivement la faculté aux chefs de service d'imposer des retenues de jours ARTT ou de congés.

Il n'y a aucune confirmation sur la gestion du report des jours de congés au-delà du 4 mai. Les questions sur les CET sont elles aussi restées sans réponse !

# THÈME : RÉMUNÉRATION

## Domaine : Prime exceptionnelle

Il n'y a aucune information précise à ce jour. Une note ministérielle est en attente ! Mais cela commence à grincer des dents...Le retour dans les services ne sera pas des plus serein !

# THÈME : TÉLÉTRAVAIL

À partir du 11 mai, date du déconfinement par phase, le télétravail sera prolongé dans un premier temps pour un grand nombre de télétravailleurs.

Il convient cependant de noter que la DG envisage de supprimer les accès au moyen d'ordinateurs personnels pour des raisons de sécurité applicatives (84 % d'agents connectés avec Windows 7 ou Vista au lieu de Windows 10).

La distribution d'ordinateurs se poursuivra au maximum, sachant que le PCA « tombe » le 11/05/2020.

Pour information, le statut des agents « ASA fragile ou vulnérable » sera prolongé jusqu'à la date butoir de l'urgence sanitaire, soit le 23 juillet 2020. Ils seront maintenus en télétravail durant cette période.

La situation des agents placés en ASA « garde d'enfants » sera étudiée en fonction des situations individuelles. À ce stade, les informations diffusées sont divergentes et restent à définir. De nombreux critères peuvent en effet entrer en ligne de compte. Cependant, la Direction confirme que les parents qui refuseraient de mettre leurs enfants à l'école ne bénéficieraient pas d'autorisation d'absence.

Pour information, une piste serait étudiée pour que les agents puissent récupérer leur ordinateur fixe pour faire du télétravail.

**Précision importante: Les agents en ASA disposant d'un équipement informatique sont considérés comme des télétravailleurs. Cette qualification se substitue à l'ASA en fonction des jours travaillés.**

# THÈME : PRA -PLAN DE REPRISE D ACTIVITE

En ce qui concerne le PRA, une nouvelle note « boussole » devrait sortir en début de semaine prochaine avec des activités classées par rang (1,2,3 et 4) avec retour progressif des agents en fonction des rangs et de la situation du département ( rouge ou verte).

Chaque site a reçu une dotation de gels hydroalcooliques. Si les dotations s'avéraient insuffisantes dans les services, il est préconisé de passer les commandes via ODIN.

La carte « achat » peut être utilisée pour doter les sites d'alcool ménager ou lingettes désinfectantes complétant ainsi la panoplie des produits indispensables pour « maximiser » les gestes barrières.

## **Domaine : Conditions de vie au travail**

### **PRA LE 11 MAI 2020**

Encore une fois, la DGFIP perd son autonomie pour la gestion de ses commandes, après les ordinateurs, les masques suivent ...

La gestion des masques est désormais l'apanage du Ministère de l'Intérieur, le Préfet sera seul maître à bord pour disposer des stocks de masques ! La Direction confirme qu'une demande sera faite auprès de la préfecture pour doter l'ensemble des agents.

Cependant, le port du masque dans les locaux administratifs n'étant pas à l'ordre du jour, la Direction rappelle que les mesures de distanciation devraient suffire...  
À suivre de près !

En tout état de cause, le stock actuel de masques (environ 800) ne permet pas de fournir l'ensemble des agents au quotidien. Il faut se rendre à l'évidence, le stock de masques est insuffisant pour une reprise d'activité dans de bonnes conditions.

La doctrine en matière de masques serait de doter en priorité les agents utilisant les transports en commun, les agents d'accueil, régies et gestion du courrier . Il convient de préciser que la volonté et la ligne de conduite seraient de ne pas recevoir d'usagers pour le moment.

Si reprise de l'accueil, une réflexion est en cours sur le bien-fondé de distribuer des masques jetables aux usagers. Une commande supplémentaire serait nécessaire.

Si la distanciation la plus optimale n'était pas respectée dans les services, les agents se verraient dotés de masques. La Direction rappelle que le port du masque n'est pas obligatoire dans les bureaux, mais que les agents souhaitant en être équipés, pourraient en bénéficier.

Il est évident que sur prescription médicale (retour de maladie par exemple) l'agent serait doté d'un masque.

À ce jour, la DDFIP conserve la main sur les commandes de gels hydroalcooliques et des lingettes...jusqu'à quand ??

### **MESURES SANITAIRES DANS LES SERVICES :**

La mise en place de sens de circulation est étudiée sur chaque site. Il est souhaitable pour les sites le permettant ou disposant de 2 accès, de mettre en place une entrée par une porte et une sortie pas une autre. Ce procédé évitant ainsi les agents de se croiser.

Dans les couloirs il faudra être vigilant sur le respect les mesures de distanciation.

Les règles de distanciation ( 2 m ) transmises au SIP « protocole d'organisation sanitaire » avec plans à l'appui seront généralisées à l'ensemble du réseau et devront être établis par chaque service en prévision de la reprise d'activité progressive.

Si se présentent des cas de figure où la distanciation au niveau des marguerites n'est pas satisfaisante, des cloisonnettes seront installées.

La commande de plexiglas pour équiper les SIP est enfin arrivée ... 40 parois pour 12 sites ( guichet, box, bureau d'accueil), l'installation va se faire au fil de l'eau par l'équipe du BLI .

Les sites seront opérationnels pour le 11 mai.

Les ouvertures des RIAM ou autres restaurants administratifs ne sont pas d'actualité. Les agents seront autorisés à prendre leur déjeuner dans leur bureau sans oublier de prendre les mesures de nettoyages nécessaires et se plier aux gestes barrières .

Il est d'autre part conseillé d'éviter l'utilisation des fontaines à eau et des distributeurs de café. Les « coins convivialité » peuvent être utilisés sans oublier d'appliquer les mesures sanitaires préconisées. Ils doivent être nettoyés par les agents.

## **THÈME : MUTATION**

Les DDFIP sont en attente des instructions concernant le mouvement national. La Direction va inviter les collègues à commencer dès maintenant à préparer leurs vœux afin d'anticiper la forte réduction de la période de collecte. Il a été conseillé de limiter le nombre de vœux. Soyez vigilant sur la date d'ouverture su site.

# **THÈME : NRP ( nouveau réseau de proximité)**

Aucune information sur le gel éventuel de la mise ne place du NRP.

**PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES  
SOYEZ RESPONSABLES ET N OUBLIEZ PAS LES GESTES BARRIÈRES  
QUI RESTENT LE SEUL REMPART POUR LUTTER CONTRE LA  
PROPAGATION DU VIRUS !**

La plateforme d'écoute est toujours opérationnelle et dispose de toutes les capacités pour apporter un soutien psychologique aux agents.

Ligne pour tous les agents :

**0 805 230 809**

(7 jours sur 7 / 24H sur 24H)

Ligne dédiée aux encadrants :

**0 805 230 416**

Appel anonyme et gratuit

(depuis un poste fixe ou un mobile – depuis la métropole ou les DOM).

Par contre, elle n'a pas vocation à répondre aux questions liées au COVID 19. Ces questions peuvent être posées sur la plateforme gouvernementale :

**0 800 130 000**